

Le Conseil général châtelais statuera le 20 mars sur une aide au patrimoine de 300 000 francs

La ville veut soutenir son église

« STÉPHANE SANCHEZ

Châtel-Saint-Denis » En 1995, le Conseil général de Châtel-Saint-Denis avait accepté de vendre l'église catholique de Châtel-Saint-Denis à la paroisse, pour un franc symbolique. A l'époque, il s'était plié à la nouvelle législation qui réglait les relations entre l'Eglise et l'Etat, la LEE. Le Conseil communal de Châtel-Saint-Denis souhaite aujourd'hui contribuer à la rénovation de cet édifice, à raison de 300 000 francs. Le crédit sera soumis le 20 mars prochain au Conseil général de Châtel-Saint-Denis.



«Nous estimions que nous pouvions avoir une contribution supérieure à celle de l'Etat et de la Confédération»

Nicole Tille

Aucune entorse à la législation: Nicole Tille, conseillère communale responsable de la culture, soulignait mercredi devant la presse que ce geste n'était pas «culturel», mais bien «culturel». La LEE permet en effet des contributions à titre de «protection du patrimoine culturel».

Or l'église de Châtel-Saint-Denis est un lieu «emblématique de notre ville», qui «fait partie de son identité», argue la conseillère communale. Le bâtiment aux allures de cathédrale,



Les échafaudages ont pris d'assaut l'église, qui restera néanmoins accessible durant les travaux de rénovation. Charly Rappo

reconnu pour sa valeur au niveau national, attire par ailleurs des touristes et constitue un jalon de l'histoire du chef-lieu, depuis sa consécration en octobre 1876.

L'exécutif explique avoir pris en considération les contributions accordées au projet par l'Office fédéral de la culture et par le Service des biens culturels du canton. Ils ont promis à ce jour 252 000 francs chacun, notamment en raison des travaux de restitution historique prévus (des pinacles). «Nous estimions que nous pouvions avoir une contribution supérieure à l'Etat et à la Confédération.» D'où le montant de 300 000 francs.

Le coût de ce projet de rénovation, dont le chantier a débuté en janvier, a pris l'ascenseur. De

3,5 millions de francs fin 2021, il est passé à près de 5 millions de francs. Quatre facteurs ont joué, selon *Le Messager* du 1^{er} mars. Des éléments du bâtiment étaient plus endommagés que prévu. L'accès à l'église durant le chantier (pour maintenir le culte) nécessitera une sécurisation accrue. La restitution historique impose des engins de levage plus coûteux. Enfin, les prix de la main-d'œuvre et des matériaux ont progressé, confirme l'architecte Antoine Vianin.

Réfection du cimetière

Ce dernier précise que «des provisions et des dons divers, dont ceux de la commune et de la Loterie romande, devraient permettre de compenser ces surcoûts. Nous espérons aussi obtenir un soutien supplémentaire

et proportionnel de la Confédération et du canton. Il ne sera pas nécessaire d'augmenter l'emprunt initial ou l'impôt ecclésiastique.» La paroisse n'a pas sollicité une aide supplémentaire de la commune.

Pour mémoire, les travaux comprennent l'entretien et une consolidation générale de la bâtisse, le remplacement de plusieurs pinacles du clocher et la restitution d'autres pinacles aujourd'hui disparus, ainsi qu'un trompe-l'œil sur la flèche, qui simulera son aspect alvéolé initial.

Le 20 mars prochain, le Conseil général se penchera également sur le cimetière de Châtel-Saint-Denis. Quelque 550 000 francs sont sollicités pour réaliser la première phase du réaménagement global des lieux. C'est le columbarium qui

a déclenché la réflexion: sujet à infiltrations, il sera par ailleurs complet en 2026, explique le conseiller communal responsable du dossier, François Piloud. Un projet de couvent et de nouveau columbarium s'est heurté au Service des biens culturels, qui a demandé un concept plus global.

Un bureau spécialisé s'y est attelé. Ses plans comportent une piste centrale de béton brossé, bordée d'espaces verts de recueillement, de tombes et de columbariums individuels. Les urnes seront transférées dans ces conteneurs en béton de trois places, flanqués de stèles portant le nom des défunts. La piste et les urnes sont prioritaires. Les prochaines étapes s'échelonneront jusqu'en 2036, au rythme des besoins et de l'échéance des

concessions. Le coût total est estimé à 1,5 million de francs.

Allseas veut s'ancrer

Le Conseil général statuera par ailleurs sur le remplacement d'une conduite (120 000 francs) et sur un nouveau règlement des émoluments administratifs liés à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire. Il recevra aussi des représentants de l'entreprise Allseas, qui souhaite acquérir une parcelle communale pour y construire un nouveau bâtiment administratif. Le siège financier et administratif de la multinationale, fondée à Châtel-Saint-Denis en 1985, est à ce jour au Centre d'artisanat et de bureaux (CAB). L'exécutif n'a livré aucune information concernant le nouveau siège châtelais ou le prix envisagé. »

La liberté de la presse victorieuse

Jugement » Reporters sans frontières exprime sa satisfaction liée à l'acquiescement de Jean-Marc Angéloz.

«Une victoire pour la liberté de la presse.» C'est ainsi que Reporters sans frontières (RSF) qualifie, dans un communiqué, l'acquiescement de Jean-Marc Angéloz par le juge de police de l'arrondissement de la Sarine (notre édition de mercredi). Pour mémoire, le journaliste fribourgeois était poursuivi pour instigation à violation de secret de fonction après avoir publié un livre d'entretien avec l'ancien conseiller d'Etat Georges Godel.

«La section suisse de RSF salue ce jugement qui, en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, rappelle qu'un Etat de droit ne saurait pénaliser le simple fait pour un journaliste de sol-

liciter des entretiens et de poser des questions, y compris, le cas échéant, sur des informations couvertes par un secret de fonction», note, en substance, l'organisation qui défend et promeut une information libre et indépendante. Satisfaite de l'issue de cette procédure, elle estime néanmoins que cette dernière «n'aurait jamais dû être diligentée».

Et RSF d'ajouter: «Il n'est pas acceptable qu'un procureur puisse, au mépris de règles juridiques bien établies, mettre en prévention puis condamner un journaliste pour le seul fait d'avoir eu avec un magistrat rompu à l'exercice de sa charge des entretiens méthodiquement cadrés que l'intéressé avait au surplus la possibilité de relire.» Les poursuites contre Jean-Marc Angéloz étaient, dès lors, «abusives et destinées à intimider les médias», conclut RSF. » SSC

GLÂNE

DÉMISSION À TORNAY

Vice-syndique de Tornay, Chantal Trimaille démissionne avec effet au 28 mars. L'élue, chargée des écoles, invoque «des raisons personnelles». Une élection complémentaire est fixée le 9 juin, avec délai du dépôt de listes au lundi 29 avril à midi. «Nous tenterons de trouver une candidature pour avoir si possible une élection tacite», indique le syndic Fabien Reinhard. CG

Scoop Lecteur, contribuez à l'information.

LA LIBERTÉ



Bilan positif pour le bataillon

Pompiers » Les pompiers du Bataillon de la Sarine ont combattu les flammes une année durant. Ils peuvent désormais souffler celle de leur première bougie. C'est ce que relève habilement un communiqué du Réseau santé Sarine (RSS), qui annonce un bilan positif pour la première année d'existence du Bataillon de la Sarine. Une entité qui se porte bien et qui apprend vite, souligne le directeur des secours du RSS dans le texte transmis aux médias.

Le bataillon est constitué de huit compagnies: Fribourg, Marly, Moncor, Haute-Sarine, Sarine-Ouest, Sarine-Nord, Sarine-

Centre et Gibloux. Pour certains pompiers, il semblerait que de quitter leur compagnie de village pour intégrer un nouveau corps ait été une épreuve émotionnelle, certifiée dans le document Pascal Zwahlen, directeur de la nouvelle organisation.

Cette structure est devenue fonctionnelle le 1^{er} janvier de l'année passée et a rapidement été mise à contribution, notamment pour le sinistre du 2 mars 2023 à Vuisternens-en-Ogoz. Cet incendie, l'un des plus grands qu'ait connu le canton au cours des dernières années, a occasionné plus de 2000 heures de travail pour le nouveau bataillon,

soit un cinquième de ce qu'il a dû fournir sur toute l'année.

Parallèlement au déploiement de la nouvelle organisation, les équipements et véhicules des différentes troupes composant le Bataillon de la Sarine ont été mis à jour, avec le soutien de l'ECAB. Ce premier bilan a également été l'occasion de rappeler l'importance de la formation dans le domaine, d'autant que l'année 2023 a connu 93 démissions pour 50 nouvelles incorporations. Aujourd'hui, le bataillon compte 651 intervenants et a effectué 596 missions, dont 231 principales. » RA